

Chronique du Sablier

N° 15 janvier 2019

Patrimoine bâti

La châtelainie de Blaison et le fief de Jean de Perchart au XIII^e siècle

Les Archives de la baronnie conservent une trentaine d'aveux* concernant la tenure noble ou fief, que nous connaissons aujourd'hui comme La Perchardière. André Leroy nous a transmis le contenu de ces actes dans son histoire de La Perchardière relatée dans son livre, *Blaison-Gohier, promenade dans son passé*. Il débute cette histoire en 1465 par un aveu de Jean Lemée. Or il existe un texte plus ancien, qui nous renseigne un peu plus avant sur l'origine de ce domaine agricole qui couvrait au XVIII^e siècle une surface cultivée de 60 arpents, soit environ 40 ha en prairies, vignes et terre labourées.

Ce texte n'est ni signé ni daté, ce qui l'a fait considérer comme « inutile » par les compilateurs de la liste des aveux.. De plus, il est rédigé dans une écriture datée du XIII^e siècle par les paléographes ; il est quasiment impossible à déchiffrer pour nous. En voici cependant deux petits extraits qui intéressent l'histoire ancienne du village de Blaison tout en montrant à quelles acrobaties on est amenés pour lire ces vieux textes.



On voit apparaître, dans ce texte daté du XIII^e siècle, une famille de cultivateurs venus d'un lieu voisin, lieu-dit Perchart aujourd'hui, qui se trouve à 3 km de Blaison, sur le plateau qui domine le Val de Gohier. En effet, les terres du plateau furent défrichées et cultivées bien avant la vallée, laquelle resta longtemps terrain de chasse boisé des seigneurs du lieu.

Notre de Jean de Perchart, ou l'un de ses ancêtres, descendit donc du plateau vers la vallée, sans doute au moment où nos ancêtres descendaient du village de St Sauveur vers le bourg de Blaison, dans la première moitié du XI^e siècle. Guillaume et Jean de Perchart furent donc des contemporains de Thibaut de Blaison (mort en 1229), mandatés par un seigneur, que l'on identifie mal dans le texte, pour cultiver la vallée que leurs ancêtres avaient défrichée, entre Blaison et Gohier.

Il y avait donc une châtelainie (ou mandement) à Blaison au XIII^e siècle. Le terme « désigne dès le XI^e siècle un territoire nouveau qui s'est formé autour du château à Motte par l'aristocratie rurale à la suite de la défaillance du pouvoir central » (Wikipédia).

On peut supposer raisonnablement que furent concomitants l'établissement de cette châtelainie et la fondation du chapitre de Blaison par Foulques Nerra aux alentours de 1020. On sait que le doyen du chapitre n'était autre que le seigneur du lieu, donc également « châtelain » au sens féodal : officier nommé, rémunéré et révocable qui rendait compte à son supérieur lequel ne pouvait être que le comte ou le roi.

On aurait ainsi à Blaison un exemple typique de l'articulation entre l'administration religieuse, qui s'était substituée à l'administration romaine après le IV^e siècle, et une administration civile balbutiante qui mettra plusieurs siècles à retrouver le rôle que l'administration romaine avait joué en son temps.

J.-L. P.

* Aveu : En droit seigneurial, l'aveu est une déclaration écrite que doit fournir le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief (par achat ou héritage).

L'aveu est accompagné d'un dénombrement décrivant en détail les biens composant le fief.

Les crues du fleuve

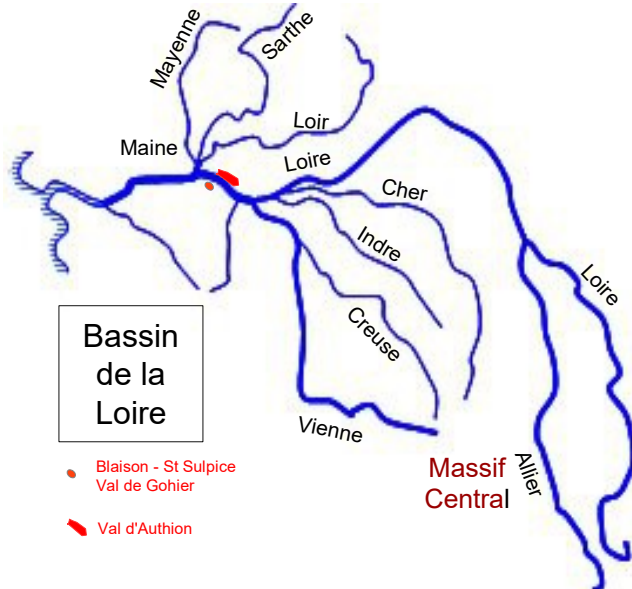
Le Sablier a déjà consacré des articles* concernant les débordements de la Loire. Ce sujet, important aux yeux des communes et des riverains, est régulièrement d'actualité.

D'où vient cette eau ?

La Loire et nombre de ses affluents naissent dans le Massif Central. Le fleuve et l'Allier ont leur source dans la partie située au sud-est alors que le Cher, l'Indre, la Creuse, la Vienne et leurs affluents proviennent des régions plus à l'ouest, avec des régimes différents.

Parmi les affluents qui génèrent les plus fortes crues il faut citer surtout l'Allier et la Vienne. En raison de leurs confluents respectifs avec la Loire, lesquels sont éloignés l'un de l'autre de 300 km, l'arrivée de masses d'eau importantes en aval se trouve décalée de quelques jours, ce qui atténue leur effet.

Il arrive cependant que la crue de la Vienne soit un peu plus tardive que celle du fleuve et de l'Allier : cela peut engendrer au niveau des vals locaux une arrivée importante d'eau qui peut avoir des difficultés à être évacuée, d'autant que, si la Maine est en crue au même moment, elle va élever le niveau du fleuve donc ralentir son cours amont et en conséquence augmenter les risques de débordements dans ces vals.



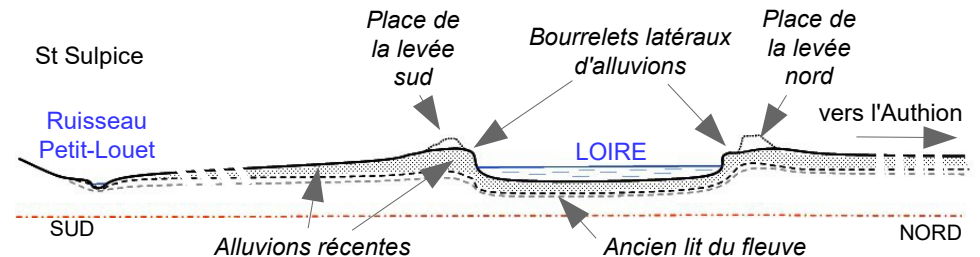
* Voir « Chronique du Sablier » N°7 et N°8 de juin 2018

Le fleuve, son lit et celui des affluents

Quand les levées n'existaient pas, les crues, même peu importantes, affectaient fréquemment les vals, lesquels restaient marécageux. Petit à petit, le fleuve déposait des alluvions, principalement là où le courant avait une vitesse moindre, c'est à dire au fond du lit, sur les bords et les zones inondées du lit majeur. En conséquence, le fleuve se haussait peu à peu et des bourrelets se formaient sur chaque rive (ceux-ci s'étaient peu à peu vers les terres plus basses). Les cours d'eau qui venaient se jeter dans la Loire voyaient leur confluent obstrué, en particulier ceux à faible débit, continuant leur cours parallèlement au fleuve. N'ayant pas la même puissance d'alluvionnement, leur lit ne s'élevait guère, se retrouvant alors à une altitude parfois inférieure à celle du fleuve. C'est le cas, actuellement, de l'Authion (ce qui a nécessité la création de la station d'exhaure des Ponts-de-Cé).

Cas du Petit-Louet

Dans le Val de Gohier, le Petit-Louet coule, lui aussi, parallèlement au fleuve, de Gohier vers Juigné et les Ponts-de-Cé. Lorsqu'on se trouve dans son voisinage, par exemple dans la prairie de Blaison, en regardant vers la Loire, on voit nettement le terrain s'élever (légèrement, quelques décimètres, mais c'est perceptible). N'ayant pas relevé son lit, ce ruisseau accède difficilement au fleuve.



Coupe transversale du lit majeur (portion sud) de la Loire (échelle des altitudes très supérieure à celle des distances)

De Gohier à St Jean-des-Mauvrets l'eau du fleuve est contenue grâce à la levée, mais à partir de Juigné il n'y a plus qu'un talus, trop bas pour arrêter les crues importantes ; la Loire se déverse alors dans le lit du Petit-Louet et il arrive que ses eaux retournent alors vers la partie amont, jusque St Sulpice et Blaison. (suite le mois prochain)